Image not found or type unknown

vide-grenier : vente à un professionnel ou un particulier

Par **Nannix**, le **07/09/2010** à **22:12**

Bonjour,

j'ai récemment participé comme vendeuse à un vide-grenier. J'ai vendu une poussette (prix de départ 60 € achetée 40 €). J'ai bien senti que l'acheteuse était pressé et très au fait du type de produit que je vendais. Ayant comme un doute je regarde sur le boncoin.com et là ... je vois ma poussette revendue 160 € !!! Je me suis donc joliment fait avoir. Mais la vendeuse indique qu'elle est inscrite au registre du commerce (n° de Siren indiqué sur le bon coin). Je souhaitais savoir si en tant qu'acheteuse professionnelle elle ne devait pas me le signaler lors de l'achat de la poussette ?

Par **razor2**, le **08/09/2010** à **09:11**

Bonjour, elle n'avait à ma connaissance aucune obligation en la matière. C'est le "jeu" des brocantes où on vend tout un tas d'objet, certains à des prix largement inférieurs à leur valeur sur le marché...Vous avez fixé le prix en tant que vendeur, il a été discuté et accepté par les deux parties (vendeur et acheteur) et vous avez été payé du prix convenu, il n'y a rien à dire.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés